



DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au coeur du Bassin Potassique

Dossier n° DP 068 376 23 J 0266

Date de dépôt : 14/12/2023

Date d'affichage de la demande en mairie :
14/12/2023

Demandeur : Monsieur André ROTH
Pour : Division en vue de construire

Adresse du terrain : 7 rue de la Forêt
Cadastré : 05 0154, 05 0242

Affaire suivie par : Monsieur Robin STERLE - Instructeur du Droit des Sols

**DECISION DE NON-OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE
TACITE
délivrée par le Maire au nom de la Commune**

Monsieur,

Par la présente, je vous informe que vous avez obtenu une autorisation tacite pour votre demande de déclaration préalable déposée auprès de notre service d'urbanisme le 14/12/2023.

En vertu de l'article R.424-1 du Code de l'urbanisme, le silence gardé par l'administration pendant un délai de 1 mois à compter de la réception d'une demande de déclaration préalable vaut décision d'acceptation. Le délai de 1 mois est expiré depuis le 14/01/2024.

Ainsi, conformément à la législation en vigueur, nous vous délivrons ce certificat d'autorisation tacite.

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe le dossier de déclaration préalable avec l'ensemble des pièces jointes.

Vu l'avis, avec observations, du service patrimoine de la commune en date du 10/01/2024,

Vu l'avis d'ENEDIS, Accueil Raccordement Électricité, en date du 10/01/2024,

Vu l'avis, relatif à l'assainissement, du SIVOM de l'agglomération mulhousienne, en date du 10/01/2024,

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Fait à WITTENHEIM, le 24 JAN. 2024

Joseph WEISBECK
Adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs,
à l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

